



*Liberté • Égalité • Fraternité*

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes  
Ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social  
Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

## **ARRÊTÉ**

fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat au titre de l'année 2015

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1215 du 26 septembre 2005 portant dispositions statutaires communes applicables aux corps des attachés d'administration et à certains corps analogues ;

Vu le décret n° 2006-1818 du 23 décembre 2006 portant création du corps des attachés d'administration des affaires sociales ;

Vu le décret n° 2011-1317 du 17 octobre 2011 modifié portant statut particulier du corps interministériel des attachés d'administration de l'Etat ;

Vu le décret n° 2013-876 du 30 septembre 2013 relatif à l'intégration de seize corps ministériels dans le corps interministériel des attachés d'administration de l'état et à l'ouverture de recrutements réservés dans ce corps ;

Vu l'arrêté du 30 septembre 2013 fixant les règles relatives à la nature et à l'organisation générale de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat ainsi que la composition et le fonctionnement des jurys ;

Vu l'arrêté du 19 septembre 2014 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat,

## **ARRÊTE**

### **Article 1<sup>er</sup>**

La composition du jury de l'examen professionnel pour l'avancement au grade d'attaché principal d'administration de l'Etat, organisé au titre de l'année 2015, est fixée ainsi qu'il suit :

M. François VAREILLE

Administrateur civil honoraire - Président

Mme Sophie DE CASTELNAU	Administratrice civile, cheffe du bureau d'exécution de la dépense à la direction des finances, des achats et des services
Mme Clélia DELPECH	Administratrice civile à la Cour des comptes
M. Philippe GARABIOL	Administrateur civil hors classe
M. Abraham HAMZAWI	Administrateur civil, chef du bureau des systèmes d'information à la direction de la sécurité sociale
Mme Nadine HEUREUX	Attachée hors classe d'administration de l'Etat à l'unité territoriale de Haute-Savoie, direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Rhône-Alpes
Mme Martine JEGOUZO	Directrice du travail honoraire
M. Hervé LEGRAND	Directeur adjoint du travail à la direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France
M. Gaël LE BOURGEOIS	Directeur départemental adjoint du travail à la direction départementale de la cohésion sociale de l'Essonne
M. Jean-Luc PRIGENT	Directeur régional adjoint à la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale de Bretagne
Mme Anne SIPP	Administratrice civile, responsable de l'unité territoriale de Seine-Saint-Denis, direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France
M. Jean THIEBAUD	Attaché principal d'administration de l'Etat, chef de la mission ressources, animation et synthèses à la délégation aux affaires européennes et internationales
Mme Françoise TUCHMAN	Administratrice civile, cheffe du département des achats et du développement durable à la direction des finances, des achats et des services

En cas d'absence ou d'empêchement du président, cette fonction sera assurée par M. Jean-Luc PRIGENT.

## Article 2

Cet examen professionnel est classé dans le groupe 1.

## Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 9 JAN. 2015

Le Chef de bureau du recrutement



Eric MIGEVAULT